

Réunion publique du Conseil de quartier Buttes-Chaumont
Mardi 30 novembre 2010,
Etablissement Régional d'Enseignement Adapté Jean Jaurès, 7 rue Clavel

Le Parc des Buttes-Chaumont se rénove en renouant avec son histoire !

Le parc ayant été réalisé sur d'anciennes carrières de gypse, de gros travaux de consolidation des sols par injection de béton ont été nécessaires. Ces travaux ont duré longtemps mais touchent à leur fin, ce qui va permettre de commencer les travaux de rénovation. Ces derniers seront l'occasion de retrouver l'aménagement originel du parc.

Le parc a été conçu autour d'une mise en scène spectaculaire de l'eau (lac de 1,7 ha, cascades, ruisseaux). Les réseaux hydrauliques dataient de la création du parc (entre 1864 et 1867) et des fuites importantes ont nécessité leur réfection. Une réflexion générale a été menée sur l'eau, élément central du parc et enjeu environnemental, car il apparaît aujourd'hui nécessaire d'en réduire la consommation. Jusque-là l'arrosage était manuel et se faisait avec de l'eau non potable provenant du canal de l'Ourcq. L'arrosage se fera désormais par un système automatique qui permet d'utiliser exactement la quantité d'eau nécessaire. L'eau transitait par la cascade, arrivait dans le lac, puis était rejetée dans les égouts. Cela représentait 1 260 000 m³, soit 94 % de la consommation générale du parc. Le recyclage des eaux de la cascade permettra de réaliser des économies importantes et de ne renouveler les eaux du lac que tous les 10 jours (elle est actuellement renouvelée tous les 2,4 jours). Dans la même optique une autre mesure va être prochainement étudiée : utiliser la surverse du lac pour l'arrosage. Cela permettrait d'économiser plus de 70 % de l'eau non potable actuellement consommée.

La réfection du réseau hydraulique va nécessiter d'éventrer les allées, ou voiries, qui étaient de toutes façons en mauvais état. C'est l'occasion de les restaurer en revenant aux principes sur lesquels elles avaient été créées à l'origine. En effet, le parc a progressivement été aménagé pour la circulation automobile, alors que celle-ci y est aujourd'hui interdite. Une étude historique a été réalisée pour retrouver l'esprit d'origine tout en prenant en compte les besoins actuels. Les aménagements d'origine visaient à créer une impression pittoresque, proche de la nature, avec le pic, la falaise, les pavillons, les ponts, tunnels et gués, les escaliers en faux rochers, les bordures en pierre imitant du bois, les petites allées tortueuses, les avenues en macadam (gravier recouvert de sable) bordées de petits arceaux en fonte. Le ruissellement des eaux et les accidents de calèches ont entraîné assez rapidement l'apparition de trottoirs et de caniveaux. Plusieurs revêtements seront testés rue de Crimée pour se rapprocher de l'aspect macadam, sous la surveillance des Architectes des Bâtiments de France. Des tests de caniveaux pavés sont actuellement en cours. Le mobilier urbain (bancs, poubelles, candélabres) sera reculé dans les massifs. Un plan de gestion a été établi pour recouvrir les paysages de départ tout en gardant la végétation actuelle. Les allées sillonnant les pentes ne seront plus visibles de loin, conformément à l'aménagement de départ.

L'opération de rénovation du parc est inscrite au PIPP (programme d'investissement prévisionnel de Paris) qui retrace les grosses opérations d'aménagement prévues dans la mandature. Elle est financée par la Ville de Paris. Le bureau d'étude est en cours de désignation, il faudra ensuite lancer un marché de travaux. La fin du chantier est prévue pour 2013.

Le parc sera-t-il inaccessible pendant les travaux ?

Le parc restera ouvert tout au long des travaux, mais certains secteurs seront momentanément inaccessibles. L'information sera communiquée à chaque fois.

Quel budget est investi dans ce programme ?

Environ 12 millions d'euros pour la réfection du réseau hydraulique et des voiries, 3 millions pour les injections de béton. Pour mémoire, près de 500 000 euros ont été nécessaires pour la remise en état de la passerelle suspendue.

Y aura-t-il des toilettes dans le parc ?

C'est déjà le cas. Celles situées près de l'aire de jeux côté Crimée seront transformées en toilettes mixtes. François Dagnaud rappelle que la tendance actuelle est à la prise en compte des évolutions des usages du parc, qui est plus un espace à vivre qu'avant. C'est dans cet esprit qu'il a été décidé il y a quelques années d'autoriser l'accès aux pelouses et l'ouverture du parc en temps de neige. La nécessité de développer en conséquence les infrastructures d'accueil (notamment toilettes et poubelles) est prise en compte.

Un espace est-il prévu pour un jardin partagé au sein du parc ? Un comité de liaison des jardins partagés du 19^e est en train de se mettre en place. Deux sont en train de fermer, le jardin Fessart est provisoire.

François Dagnaud estime qu'il faut éviter le compartimentage du parc, car c'est un lieu où tout le monde se mélange. Le principe du jardin partagé est d'utiliser un espace inoccupé par la Ville, d'où son caractère mobile. Le 19^e arrondissement détient le record du nombre de jardins partagés.

A-t-on prévu un aménagement des voies ferrées ?

Les voies ferrées n'appartiennent pas à la Ville, mais à RFF (Réseaux ferrés de France), qui ne veut pas s'en séparer. La petite ceinture est à cet endroit très enclavée, et serait donc de toutes façons difficile à aménager.

Le pont au-dessus des voies ferrées sera-t-il réhabilité ?

Cette opération n'est pas prévue dans le budget, mais son réaménagement est souhaitable.

Regret des deux balançoires gratuites situées à côté du bac à sable.

La tendance est à la suppression des balançoires gratuites afin d'éviter les conflits entre parents.

RFF utilise des insecticides pour l'entretien des voies.

La Ville a adopté un plan biodiversité qui proscrit leur usage mais ne peut pas contraindre RFF à s'y conformer.

Point d'information sur le devenir de l'ancien Hôtel des impôts

L'hôtel en briques rouges situé au 35 rue du Plateau restait sans fonction depuis la centralisation des services fiscaux rue de l'Argonne, les possibilités d'aménagement étant limitées car le bâtiment est classé.

Il va être repris par la Fondation Croix Saint-Simon, financée par les collectivités territoriales et l'Agence régionale de santé, pour y installer principalement des bureaux et des centres de ressources en lien avec les activités de la Fondation : soins infirmiers, hospitalisation à domicile, soins palliatif et accompagnement de fin de vie...

Environ 150 personnes y travailleront.

L'acte de vente a été signé en octobre, l'installation de la fondation est prévue pour l'été 2011.

Dans le bâtiment s'installera également une crèche de quartier de 50 à 60 berceaux, qui sera livrée début 2012.

Questions diverses

Nuisances liées aux sorties des clients du Rosa Bonheur.

Une habitante membre du groupe d'animation du Conseil de quartier Buttes-Chaumont ayant participé aux Etats Généraux de la Nuit (les 12 et 13 novembre 2010) rapporte que la question des nuisances sonores liées aux sorties des établissements est généralisée dans tout Paris. Une association propose un accompagnement

des jeunes depuis les lieux de sorties. Il existe à Pantin une délégation de la tranquillité publique. Une des solutions envisagées lors des Etats Généraux de la Nuit est l'emploi par la Ville de médiateurs entre riverains et clients de lieux de sortie. Cette expérience a été faite avec un certain succès à Barcelone.

Renouvellement du collège « habitants » du groupe d'animation

Comme annoncé lors de la réunion publique du 21 octobre 2010, les 7 membres du collège « habitants » du groupe d'animation sont tirés au sort parmi les candidats présents, dans le respect de la parité.

Sont ainsi désigné(e)s, pour un mandat de deux ans :

Katia SCHWARTZ
Marie-France DORISON
Cristina BARRIUSO BATET
André-Jean SCHERPEREEL
Luc BOUCEY
Jacques BITTON
Alain PIERRE*

* sous réserve de confirmation, car habitant hors du périmètre du quartier Buttes-Chaumont.

Bureau des Conseils de quartier
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris
www.mairie19.paris.fr

